

• ACTIVITES PERISCOLAIRES 2022 •

Cette année, les activités Péricolaires se dérouleront entre le **lundi 4 avril** et le **vendredi 25 novembre**.

Chaque famille trouvera sur le site du Lycée tous les renseignements sur la procédure d'inscription, les activités proposées, leurs horaires, les animateurs/trices, la langue dans laquelle chaque activité sera réalisée et le lieu où elle se déroulera.

Pour participer à une activité l'élève devra dès le 1^{er} jour s'y présenter avec le formulaire d'inscription correspondant dûment complété et signé par son responsable financier. Aucune exception ne sera acceptée.

Jusqu'au Vendredi 22 avril l'inscription sera considérée comme **provisoire**. À partir du **Lundi 25 avril**, la liste des élèves qui continuent dans chaque activité sera remise à l'administration du Lycée qui procédera à la facturation et l'inscription sera considérée «définitive».

Dès la réception de ce document, les familles pourront contacter les animateurs/trices via e-mail pour leur demander des renseignements supplémentaires sur l'activité, ou pour **inscrire leur/s enfant/s à une activité**.

Dans certains cas, l'animateur/trice est autorisé/e à inscrire une quantité limitée d'élèves en respectant l'ordre de réception des fiches d'inscription. C'est pourquoi nous vous conseillons de faire vos choix attentivement, de contacter les animateurs/trices, et une fois décidés de retourner les fiches rapidement.

Une **“Foire des Péricolaires”** aura lieu au Lycée le **samedi 2 avril** de **10h00 à 12h00**. **Les familles pourront y rencontrer les animateurs/trices des différentes activités.**

Une fois terminée la période d'essai les animateurs/trices enverront la liste définitive des élèves inscrits dans chaque activité à l'administration du lycée qui procédera à la facturation.

Afin de promouvoir la vie sportive des élèves des cours supérieurs, et compte tenu de l'extension de leurs emplois du temps scolaire, les élèves de Collège du Lycée Jean Mermoz inscrits à une seule activité bénéficieront d'une réduction spéciale sur le tarif.

L'inscription à une ou plusieurs activités péricolaires est assujettie au règlement d'une cotisation forfaitaire annuelle dont le montant s'élève pour l'année 2022 à:

Nombre d'Activité	Coût	Paiement
• Première Activité	\$ 37.000.-	Le paiement se fera en deux fois et sera inclus dans la facturation mensuelle des mois de juin et septembre de l'année en cours.
• Deuxième Activité	Sans frais	
• Troisième Activité	\$ 9.100.-	
• Quatrième Activité et suivantes	\$ 5.100.-	
• Une Activité Collège	\$ 20.000.-	

Le montant de la cotisation est unique et annuel. Aucune remise ne sera octroyée dans les cas d'inscriptions tardives. Aucun remboursement ne sera effectué pour un abandon de l'activité en cours d'année. Le défaut de paiement de la cotisation entraînera automatiquement l'exclusion aux activités Péricolaires.

Cordialement,

Laurence Leyendecker
Provisseure

Jorge Lannot
Coordinateur des Activités Péricolaires

Toutes les informations contenues dans ces formulaires peuvent être consultées sur le site du lycée Jean Mermoz - <http://www.lyceemermoz.edu.ar>